



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE 14 décembre 2006

C'est en présence de Michel LAUBIER, adjoint au Maire chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme et des élus du quartier que Didier DEBORD, président du conseil de quartier, ouvre la séance par l'énoncé de l'ordre du jour. Le service des études urbaines et la SEMNA viennent, à la demande du collectif, présenter les réflexions engagées dans le quartier et en périphérie de celui-ci sur les projets d'aménagement urbain.

A leur demande, Didier DEBORD donne préalablement la parole au collectif parents-enseignants de Jean Perrin qui s'est constitué en opposition à la proposition du Conseil Général de répartir les collégiens dans les autres collèges de la Ville pendant la durée des travaux de rénovation. « *Il y a trois semaines, Le Conseil Général nous a annoncé sa volonté d'éclater le collège. Le calendrier nous a été imposé sans concertation* », s'indigne un de ses représentants. « *Nous avons donc été dans l'obligation de réagir en urgence, ajoute t-il et nous avons constitué ce collectif pour nous opposer à cette dispersion. Nous souhaitons conserver l'unité de fonctionnement de cet établissement et son maintien dans le quartier* » conclut-il. Michel LAUBIER soutient la nécessité qu'un cadre de concertation soit ouvert avec les parents et les enseignants, sans qu'aucune décision ne soit imposée à la hâte. Il réaffirme la volonté de la Ville de trouver une solution alternative avec le Conseil Général pour assurer la continuité de ce collège pendant les travaux. La répartition des effectifs d'élèves et l'éclatement de la communauté éducative ne peuvent en effet que porter préjudice au projet éducatif conduit ces dernières années et la ville est prête à contribuer à la recherche d'une solution répondant à la demande légitime des parents d'élèves et de l'équipe éducative. « *Le processus s'est accéléré en fin d'année* », précise Didier DEBORD. « *Ce collège est un élément structurant du quartier. Cette rénovation est nécessaire et nous devons réfléchir à la solution la plus favorable pour tous* », conclut-il.

La SEMNA présente ensuite l'état d'avancement des réflexions engagées dans le secteur de la Boule. Plusieurs îlots sont concernés : l'îlot des Suisses, la ZAC « Centre-Sainte Geneviève », les îlots de l'avenue Joffre.

LA BOULE

L'ILOT DES SUISSES

La partie Sud de l'îlot des Suisses est en cours de commercialisation. Les travaux ont démarré en juin 2006 pour une livraison au deuxième semestre 2007. Le programme se compose de 55 logements, dont 12 collectifs (OMHLM), et 43 individuels (24 en accession et 19 en HLM).

Pour la partie Nord, le permis de construire pour la première tranche a été délivré fin novembre 2006. Les travaux devraient démarrer en avril 2007. Le programme comprend un équipement hôtelier, des commerces en pied d'immeubles et environ 200 logements (locatifs sociaux, accession « encadrée » et accession libre).

La copropriété située aux 2, 4, 6 avenue Clémenceau comprenant 3 bâtiments et 30 logements fait l'objet d'une opération de résorption de l'habitat insalubre. Un arrêté préfectoral d'insalubrité irrémédiable a été pris le 12 octobre 2005. La procédure de déclaration d'utilité publique a démarré le 4 juillet 2006 et touche à sa fin. La mission de relogement est terminée et la démolition devrait intervenir en 2007.

LES ILOTS DE L'AVENUE JOFFRE

Pour les îlots de l'avenue Joffre, la livraison de l'îlot Philia est en cours. Le programme comprend une résidence pour étudiants, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des logements OMHLM, des logements collectifs en accession, des logements individuels, un commerce (Franprix) et le prolongement de la rue des Vignes jusqu'à l'avenue Joffre.

Par ailleurs, les travaux de l'îlot cogedim devraient démarrer prochainement pour une livraison fin 2008. Le programme est composé d'une résidence service, de logements locatifs aidés (Logirep), de logements collectifs en accession et des logements individuels.

ZAC « CENTRE-SAINTE GENEVIEVE »

Le dossier de création de la ZAC « Centre-Sainte Geneviève » a été approuvé en juin 2006, après une phase de concertation qui s'est organisée entre février et juin 2006. Le dossier de réalisation, en parallèle du PLU, sera approuvé en 2007 après une présentation plus fine du projet en début d'année.

Michel MATHYS, président de l'association « ABERPA », insiste sur la nécessité pour les habitants du quartier d'être informés de l'évolution de ces projets, notamment au niveau du collectif. « *Ils peuvent en effet avoir une répercussion sur plusieurs secteurs de la Ville, dont celui du Centre* », insiste-t-il.

Aussi, concernant la ZAC Centre-Sainte Geneviève, il rappelle que deux scénarios avaient été présentés en juin 2006. « *Une option a-t-elle été prise ?* », questionne-t-il. Michel LAUBIER informe que la Ville s'achemine progressivement vers un scénario unique, avec la conservation de l'îlot habité rue de Chanzy. Monsieur BRILLET, représentant de la SEMNA, ajoute que les réflexions avancent sur les propriétés conservées et les trames viaires.

« *Qu'envisagez-vous exactement sur ce secteur, et notamment sur le terrain en réserve ?* » interroge une habitante. Michel LAUBIER informe qu'aucune affectation n'est encore établie et que celle-ci dépendra de l'évolution du programme et des besoins pas encore définis qui se dessineront. « *Nous avons besoin d'une école* », lance un habitant. « *Les besoins seront évalués au fur et à mesure* », rétorque Michel LAUBIER. Il ajoute que les études démontrent d'autres besoins en équipements publics. Une habitante propose d'utiliser le terrain en réserve pour installer les collégiens de Jean Perrin le temps des travaux. Michel LAUBIER explique qu'il est difficile de s'engager aujourd'hui sur ce terrain dont la Ville n'est pas encore propriétaire et qui, par ailleurs, est pollué.

LES CHENEVREUX

Il s'agit d'un lotissement qui comprend un parc paysager de 2.5 hectares et une centaine de logements individuels ou intermédiaires (en locatif ou en accession à la propriété sur 3 sites, Triaire, Alouettes et Suresnes). Le programme se compose également d'un complexe sportif de 7500m² SHON et d'une crèche de 40 berceaux. Les chantiers du Parc Urbain, de la crèche et du complexe sportif ont été mis en œuvre en 2005. L'aménagement de ce secteur devrait être terminé en totalité fin 2007.

Le programme du Clos des Alouettes (en accession) est composé de 15 maisons de ville et d'un immeuble R+2 (17 logements). Les travaux ont démarré au premier semestre 2006.

Le programme locatif rue Triaire est composé de 13 pavillons, de 28 logements semi-collectifs en locatifs aidés. Les travaux ont démarré en septembre 2005 pour une livraison prévue au début de l'année 2007.

Le programme rue de Suresnes est composé d'environ 40 logements (opération mixte : accession « sociale »/locatif aidé), d'un commerce en pied d'immeuble, la relocalisation de la Poste et d'un projet sur les énergies renouvelables en cours d'élaboration.

LA ZAC DU MARCHÉ

LA RESIDENCE ETUDIANTE CHANZY

Le projet prévoit la construction de logements sociaux pour étudiants. Le programme se compose de 104 chambres, d'un jardin. Les financements de l'Etat et de la Région ont été obtenus et les travaux ont démarré en juillet 2006 pour une livraison en août 2007.

LE PASSAGE DE LA CROIX

Parallèlement à la fin des travaux de la résidence étudiante, le passage de la Croix va être aménagé avec un élargissement de la voie de 2 à 5m, un cheminement piéton, un programme de plantations et l'installation d'un mobilier urbain approprié (bancs, poubelles, éclairage public). Des plots vont être installés pour empêcher l'intrusion des voitures. Didier DEBORD ajoute que le passage permettra une vue sur le jardin de la résidence.

LE REAMENAGEMENT DU POURTOUR DE LA GARE NANTERRE-VILLE

QUARTIERS CENTRE - CHEMIN DE L'ILE

La directrice du service des études urbaines de la Ville, Sandrine GELY, présente ensuite les réflexions sur le réaménagement du secteur de la gare Nanterre-Ville.

Cette gare constitue un repère urbain situé à l'articulation de deux quartiers. Entrée du Centre-Ville, elle est un des lieux incontournables de la vie du quartier. Equipement public de centralité dans un contexte urbain globalement satisfaisant (front bâti, échelle des rues...), il manque cependant de lisibilité et souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements (peu de qualité urbaine et architecturale, des aménagements extérieurs communs...).

L'enjeu principal du projet est de restructurer les abords de la gare pour améliorer les parcours vers celle-ci et vers le centre-ville.

La première piste de réflexion est le réaménagement de l'espace public entre la gare et les façades du carrefour Béranger/Seine/Galiéni par la création d'un parvis urbain avec une signalétique de qualité, la requalification de l'accès au passage souterrain, la redynamisation des boutiques de la gare et la réfection partielle de la gare (qualité architecturale, sécurisation. Par ailleurs, il est proposé de réaménager la zone de stationnement existante en doublant sa capacité (création d'un niveau sous-sol accessible au niveau du passage sous les voies). Une hypothèse alternative est de construire sur le parking RATP un petit bâtiment offrant 250 m² de commerces au rez-de-chaussée et 8 logement en étage. Il est proposé ensuite la création de la percée Galiéni pour améliorer les échanges de part et d'autre des voies ferrées. L'objectif est de renforcer le rôle commercial de la gare et de réaménager l'espace public au profit des cheminements piétons et du stationnement pour les commerces existants et futurs. Enfin, il est proposé de restructurer le croisement boulevard de la Seine/avenue du Général Leclerc/avenues de la République-Commune de Paris. L'idée est de requalifier l'espace public en traitant les passages piétons et en améliorant la signalétique et de créer des commerces dans la périphérie immédiate de la gare.

« La question de la circulation cyclable est-elle intégrée à la réflexion ? », interroge un habitant. « Le passage sous le pont Paul Doumer est impraticable pour les vélos. Il faudrait envisager des dispositifs pour sécuriser ce trajet », précise Michel MATHYS. « Il serait intéressant de créer des ateliers pour recueillir l'avis des riverains et des usagers de ce lieu et ainsi faire des propositions », ajoute t-il. Nathalie VICQ-THEPOT, conseillère municipale, informe que la Maison des transports est intéressée par l'idée de monter des ateliers et expérimenter le principe de la location de vélos. « Le parc de stationnement autour de la gare est trop réduit pour inciter à garer sa voiture et prendre le RER », regrette un habitant. La RATP mène actuellement des réflexions sur la création de parkings en début de lignes pour favoriser l'usage des transports en grande et moyenne couronne », informe Didier DEBORD. « Des réflexions devraient parallèlement être menés avec celle-ci pour une meilleure sécurisation du stationnement vélo », ajoute t-il.

LA RECONSTRUCTION DE LA GARE NANTERRE UNIVERSITE

QUARTIER UNIVERSITE

Sandrine GELY propose ensuite de faire un point d'étape sur la reconstruction de la gare Nanterre Université. La discussion s'engage sur une brève présentation du quartier, composé de 10 000 habitants et de 40 000 usagers. Il comprend la Cité Anatole France (800 logements, 1800 habitants), la Cité Provinces Françaises (900 logements, 2000 habitants), la Cité Marcelin Berthelot (1800 logements, 4300 habitants), et la Caserne Rathelot (675 logements, 1900 habitants). L'Université Paris X regroupe 32000 étudiants,

2000 enseignants, 700 employés et 1415 résidents CROUS. Le pôle administratif compte par ailleurs 7 500 salariés.

La réalisation de la première phase du pôle multimodal Nanterre Université a démarré en 2006 et devrait se poursuivre jusqu'en 2009. Elle comprend la construction de nouveaux ateliers RATP, le réaménagement des quais, des voies, des souterrains, des escalators et du parvis. L'installation d'une première base chantier, le lancement des premiers travaux sur les voies ferrées et les premiers travaux de dévoiement des réseaux côté Université ont démarré en 2006. Le début du chantier de construction des ateliers RATP sur le site du marteau et l'installation d'une seconde base chantier sur le parking de l'Université destinée au chantier d'agrandissement du souterrain RATP sont prévus pour 2007.

La réalisation de la deuxième phase du projet devrait démarrer en 2008, après le déménagement des ateliers RATP, avec la construction du parvis et du nouveau bâtiment voyageurs.

Aussi, une passerelle provisoire sera mise en place entre 2007 et 2008, ainsi que la fermeture du souterrain.

Début 2009, le souterrain élargi sera réouvert avec un nouvel escalier d'accès depuis la rue de la Folie.

La mise en service de la nouvelle gare est prévue à la fin de l'année 2010.

La livraison de la Place de la gare et du nouveau bâtiment voyageur s'effectuera entre la fin de l'année 2011 et le début de l'année 2012.

Michel MATHYS prend la parole : *« L'avenir du quartier Université commence concrètement à se dessiner. Ce projet est important pour nous parce qu'il va avoir des répercussions considérables sur le quartier du centre-ville »*. Il invite ainsi les personnes présentes à participer au conseil de quartier Université du 8 février 2007 dans lequel des informations plus précises seront apportées sur ce projet. *« Le projet prévoit-il un accès handicapé aux passerelles aériennes ? »* s'inquiète-t-il ensuite. Il souhaite qu'un groupe de suivi du chantier impliquant des habitants et usagers de la gare soit mis en place. Il a déjà fait cette proposition dans le cadre d'un atelier d'habitant qui s'est réuni dernièrement.

Michel LAUBIER rappelle que le quartier Université est aujourd'hui coupé en 3 cités et que l'objectif du projet est la restauration des continuités urbaines pour réaliser un vrai quartier. Il reconnaît ensuite la nécessité du maintien de l'accès handicapé, *« question qui devra être résolue avec la RATP si cet accès n'a pas été envisagé »*.

Didier DEBORD conclut en précisant qu'au delà des opérations engagées en périphérie du quartier du centre et présentées ce soir, la Ville souhaite poursuivre l'aménagement de la Ville pour parvenir à un équilibre structurant entre l'aménagement lourd du projet Seine Arche et celui du reste de la Ville.

Il propose ensuite qu'un temps soit réservé aux questions diverses.

Claude BARDE, représentant de l'association « Naturellement Nanterre » s'interroge sur l'avancée du projet de tramway au départ de Rueil jusqu'au Pont de Bezons. Michel LAUBIER précise que la Ville, le Conseil Général et la Ville de Rueil défendent depuis longtemps ce projet qui est entre actuellement entre les mains de la Région et des services de l'Etat. Il ajoute : *« En tant qu'habitant ou association, vous pouvez vous aussi vous organiser pour intervenir auprès de la Région pour soutenir ce projet »*. *« La programmation d'un conseil de quartier réservé à la présentation de ce projet est envisageable »*, conclut-il.

Place ensuite aux questions de circulation : un habitant propose l'installation d'un ralentisseur dans le boulevard du Couchant. A propos de ralentisseurs, un autre regrette que certains ne servent à rien, comme par exemple celui de la rue de Courbevoie. A contrario, celui de la rue Barbusse est jugé efficace.

Didier DEBORD reconnaît la nécessité de faire un bilan de l'efficacité des ralentisseurs, notamment ceux situés à proximité des écoles. *« Il est impératif de continuer le travail engagé pour protéger les zones repérées comme accidentogènes »*, ajoute-t-il. *« Des carrefours ont été réaménagés, la signalisation a été améliorée. Nous devons continuer dans ce sens »*. *« Parallèlement, une prise de conscience collective est nécessaire pour assurer la sécurité de tous »*.

Il conclut la réunion en remerciant les personnes présentes.